

Champ(s) de formation Champ de formation Culture, Sciences Sociales et Humanités

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Champ de formation Culture, Sciences Sociales et Humanités. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02026599

HAL Id: hceres-02026599

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026599>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport

Champ de formations Culture, sciences sociales et humanités

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Alain Sauviat, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Culture, sciences sociales et humanités* (CSSH) regroupe des formations portées par quatre composantes de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) : l'Unité de Formation, de Recherche et d'insertion professionnelle (UFR-ip) Arts, Lettres et Langues (ALL), l'UFR-ip Sciences Humaines et Sociales (SHS) et l'UFR-ip Droit, Economie et Gestion (DEG), l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Avignon ainsi qu'en collaboration pour certaines licences professionnelles avec le Service de la Formation tout au Long de la Vie (FTLV). Ces formations ont pour la plupart l'objectif de conduire leurs diplômés à exercer des fonctions d'encadrement dans le domaine tertiaire au sein d'entreprises et organisations de la sphère marchande ou non marchande, dans le secteur privé, public ou parapublic. Le champ se compose de huit mentions de licence : *Langues étrangères appliquées* (LEA) ; *Lettres* ; *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) ; *Administration économique et sociale* (AES) ; *Droit* ; *Géographie et aménagement* ; *Histoire* ; *Information et communication* ; huit mentions de licence professionnelle (LP) : *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* ; *Métiers du tourisme et des loisirs* ; *Commerce et distribution* ; *Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Métiers de la gestion des ressources humaines GRH : formation, compétences et emploi* ; *Sécurité des biens et des personnes* ; *Gestion des structures sanitaires et sociales* ; sept mentions de master : *Lettres et langues* ; *Droit* ; *Management, commerce international* ; *Politiques sociales* ; *Géographie* ; *Histoire* ; *Stratégie du développement culturel*.

Un grand nombre de formations du champ, essentiellement portées par l'UFR-ip ALL et l'UFR-ip SHS, s'inscrivent naturellement dans le périmètre scientifique de l'axe identitaire « Culture, patrimoine, sociétés numériques ». Un nombre plus restreint correspond aux objectifs de l'axe « Agro&Sciences » qui concerne l'industrie agroalimentaire. Les autres formations répondent plus ponctuellement à des besoins exprimés par le tissu socio-économique local que ce soit à l'UFR-ip DEG pour des métiers juridiques ou de gestion, ou à l'IUT pour des LP notamment dans les secteurs du commerce et du tourisme.

Les formations du champ CSSH ont un positionnement scientifique et professionnel clairement identifié au sein de l'UAPV, Avignon étant une capitale culturelle de renommée mondiale. Face aux grands pôles universitaires voisins, ces formations trouvent leur place dans l'affirmation d'une stratégie de différenciation en lien avec les axes identitaires de l'UAPV et dans la réponse aux enjeux d'un enseignement supérieur de proximité, dispensé à Avignon sur deux campus distants de 10 km : le campus Hannah Arendt situé intramuros et le campus Jean-Henri Fabre situé extramuros sur le technopôle Agroparc.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les objectifs scientifiques et professionnels des formations du champ CSSH sont généralement clairement identifiés et les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) très bien renseignées. Il est parfois plus difficile de vérifier si la réalité des métiers exercés à l'issue des formations correspond bien aux objectifs définis, faute de disposer d'une information qualitative fiable sur l'insertion professionnelle des diplômés. Les contraintes imposées par la nomenclature nationale ne permettent en outre pas toujours une lisibilité immédiate de l'offre de formation.

Les formations sont également structurées de façon cohérente, avec une progressivité dans les licences bien adaptée à la détermination du projet professionnel de l'étudiant, sachant que la poursuite d'études est bien l'objectif majoritairement recherché. Les masters conduisent également à une spécialisation progressive soit par l'identification de spécialités (ou parfois de parcours) dès la première année de master (M1) soit seulement à compter de la deuxième année (M2).

En revanche, il n'est souvent pas possible de déterminer la pertinence de la structuration parce que l'on ne connaît pas systématiquement la répartition des étudiants entre les différents parcours d'une formation. La licence *Géographie et aménagement* n'accueille qu'une vingtaine d'étudiants en troisième année de licence (L3) et affiche pourtant trois parcours distincts sans préciser les effectifs respectifs de ces trois parcours. Les mutualisations sont certes nombreuses entre les parcours ou les spécialités au sein d'une même formation, ou parfois entre formations (à l'exemple des premiers semestres des trois licences de l'UFR-ip SHS) mais on fait face alors au dilemme entre les besoins d'identification/spécialisation des cursus et l'obligation budgétaire de rationalisation, la contrainte étant effective (et soulignée le plus souvent dans les formations d'ALL) mais les synergies restant virtuelles. Les LP déclinées sur une seule année sont construites de manière très cohérente, à l'exception de la LP *Sécurité des biens et des personnes* qui ne délivre la totalité de ses enseignements que sur neuf semaines de cours.

La réputation d'Avignon favorise évidemment plus le positionnement des formations des UFR-ip ALL et SHS que celui des formations de l'UFR-ip DEG ou de l'IUT lorsqu'elles répondent à des besoins moins directement liés à l'environnement culturel ou au secteur du tourisme. En fait, la concurrence des grands pôles universitaires d'Aix-Marseille ou de Montpellier (et des autres sites voisins) soumet les formations du champ à un arbitrage exigeant. Elles peuvent faire le choix de cursus à dimension générale pour répondre à la fois aux aspirations de proximité des étudiants (les caractéristiques socio-économiques du public accueilli le justifient pleinement) et aux besoins exprimés par le tissu économique local (ce qu'elles font bien compte tenu des nombreux partenariats affichés). Mais elles peuvent adopter un positionnement plus stratégique axé sur l'originalité et l'attractivité de cursus plus pointus, plus spécifiquement liés à l'identité avignonnaise. Les licences sont naturellement plus générales que ne le sont les masters, les axes identitaires y apparaissent cependant déjà en ALL ou SHS. Mais certains masters, à l'image de celui de *Droit*, ont plus de mal à construire leur attractivité sur la base de leur spécificité scientifique. Face à la concurrence régionale, seuls le master *Géographie* et le master *Histoire* affichent une cohabilitation de leurs spécialités recherche avec Aix-Marseille Université et l'Université Nice Sophia Antipolis.

Les équipes pédagogiques sont dans l'ensemble solides et assurent bien les missions d'enseignement qui leur sont confiées. La présence des professionnels est argumentée et justifiée même si on ne sait pas toujours s'ils interviennent bien dans leur cœur de métier. L'indispensable contribution des professionnels ne doit cependant pas aller contre l'exigence d'une place suffisante des enseignants-chercheurs (EC) dans l'enseignement comme dans le pilotage des formations. Certaines licences professionnelles ne garantissent pas cette place, il n'y a aucun EC dans l'équipe de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, un seul dans celle de *Gestion des structures sanitaires et sociales*, ce qui peut même faire douter de l'identité et du pilotage universitaire de ces LP. En dehors de ces cas extrêmes, le pilotage des formations est globalement satisfaisant. Se pose cependant la question du niveau de ce pilotage lorsque la mention ne semble pas coordonner les spécialités comme dans le master d'*Histoire*, ou lorsque s'est produit un regroupement d'équipes ou de parcours-types comme au sein de la licence LLCER ou d'équipes comme dans le master *Lettres et langues*.

Le champ regroupe des formations dont les effectifs sont très disparates. Au niveau licence, les plus grosses formations sont *Droit* avec près de 500 inscrits en première année de licence (L1) et AES qui a désormais une capacité d'accueil de 200 étudiants en L1, alors que la licence *Géographie et aménagement*, pourtant en hausse, attire moins de 80 étudiants dans sa première année. Les licences professionnelles ont des effectifs dans l'ensemble tout à fait satisfaisants. Au niveau master, les effectifs sont généralement autour de 60 en M1 (le M1 *Géographie* ne dépassant cependant pas en moyenne la vingtaine d'inscrits) et entre 20 et 30 par spécialité en M2. Les effectifs sont stables ou en progression en licence, stables ou en diminution en LP et le plus souvent dans une tendance faiblement baissière en master. Le champ se trouve ici à nouveau confronté à sa bivalence entre proximité et spécificité. La mission de service public ne peut plus être assumée dans certaines formations de licence sans imposer une capacité d'accueil. Dans le même temps, les masters souffrent sauf ceux qui ont su adopter un positionnement fortement différenciant, voire de niche à l'image des spécialités du master *Stratégie du développement culturel*, du master *Management, commerce international* ou de la spécialité *Patrimoines et archives historiques* du master *Histoire*. Mais sans ou avec capacité d'accueil, on constate des taux de réussite très faibles dans la plupart des premières années de licence. Ils sont également faibles dans beaucoup de masters (surtout en M1) et principalement dans ceux qui, gardant une dimension plus générale, peinent à attirer et donc à sélectionner les meilleurs étudiants et/ou les plus motivés. C'est un fait : on constate non seulement une déperdition d'effectifs importante entre le niveau licence et le niveau master, mais aussi souvent entre le M1 et le M2, déperdition liée à l'échec ou à une poursuite d'études en dehors de l'UAPV, sans que ses causes soient réellement connues et analysées faute d'un suivi efficace des diplômés mais aussi (et parfois surtout) des non-diplômés aux niveaux licence et master.

Ce que l'on sait de l'insertion professionnelle des diplômés provient soit des données des « enquêtes nationales », mais uniquement dédiées aux licences professionnelles et aux masters, soit des résultats des suivis mis en œuvre à l'échelle de leur formation par les équipes pédagogiques. Les premières sont systématiques mais ne donnent que des résultats très parcellaires liés à des taux de réponse généralement trop faibles. Les secondes sont souvent mieux renseignées mais adoptant des méthodologies qui leur sont spécifiques, cela conduit à des résultats

plus difficilement comparables. Lorsqu'ils existent, les chiffres montrent des taux d'emploi des diplômés tout juste corrects, faible (50 %) dans le master *Droit* à très bons dans les masters les plus spécialisés tels que les masters *Stratégie du développement culturel*, *Management*, *commerce international* ou *Géographie*.

La place de la recherche est globalement satisfaisante. Elle est évidemment beaucoup plus forte au niveau master qu'en licence et *a fortiori* qu'en LP. L'implication des enseignants-chercheurs, au-delà de leur contribution aux enseignements, et la participation des étudiants à des projets d'étude en lien avec la recherche sont déjà cependant bien réelles dans les licences ALL et SHS. *A contrario*, le master *Droit* ne valorise pas suffisamment cette dimension en raison de liens trop ténus avec le laboratoire de recherche (Biens, Normes et Contrats) auquel il est adossé. Certaines spécialités de master ont une orientation recherche affirmée, essentiellement en ALL ou en SHS, souvent celles qui préparent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, sans que cela se traduise pour autant par un nombre important de poursuite d'études en doctorat, en dépit de la présence d'équipes de recherche actives et investies.

La place de la préprofessionnalisation en licence, de la professionnalisation en licence professionnelle et en master est tout aussi marquée, ici encore davantage en master et LP qu'en licence générale, mais généralement bien adaptée à ces différents cursus. Les dispositifs sont nombreux (projet personnel et professionnel, stages, projets tuteurés) et permettent dans l'ensemble une prise en compte réelle des besoins des étudiants dans la construction progressive de leur professionnalisation même si les résultats paraissent moins convaincants dans les formations littéraires, en retrait dans les spécialités de master orientées recherche, ou plus inquiétants pour une licence professionnelle, insuffisamment organisés et structurés comme dans la LP *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi*.

Les stages sont présents dans toutes les formations de licence où ils sont obligatoires (en L2 ou en L3) (sauf en *Histoire*) mais avec des durées très variables (de trois jours en LLCER ou *Lettres* à six semaines en *Information-communication*) et dans les LP (sauf en cas d'alternance et avec une difficulté de définition et d'appréciation de la durée des stages pour les publics de formation continue). On ne peut évidemment pas considérer que trois jours permettent une réelle immersion et cette durée minimale obère complètement la pertinence du stage. On retrouve étonnamment cette lacune également en master (durée minimale de 18 heures dans la spécialité *Langues, littératures, traduction et cultures* de la mention *Lettres et langues*) et les stages sont seulement optionnels dans une spécialité d'*Histoire* et en *Droit*. Mais dans l'ensemble, la durée du stage en master se compte en mois (entre deux et six mois, plus long en M2 qu'en M1) et permet alors une véritable insertion dans le milieu professionnel.

La dimension internationale n'est pas une priorité pour la quasi-totalité des formations. Elles accueillent très peu d'étudiants internationaux et la mobilité sortante de leurs étudiants est, sauf exception, très faible. Exemples extrêmes, la licence LLCER prépare des linguistes qui restent presque tous sur place, la LP *Commerce et distribution* forme des spécialistes du commerce international qui ne font jamais de stages à l'étranger. Les partenariats et les échanges internationaux sont dans l'ensemble extrêmement limités. L'enseignement en anglais de cours de spécialité ne s'observe que dans la licence AES et dans le master *Stratégie du développement culturel*. En outre, les enseignements de langues ne sont pas adaptés lorsque des étudiants linguistes sont amenés à suivre des cours de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) comme dans les licences LEA et LLCER.

Le recrutement des étudiants se fait à une échelle essentiellement locale voire régionale, rarement nationale, mais on ne dispose pas d'une cartographie précise de leur origine géographique. Le nombre élevé des bacheliers technologiques et professionnels dans les primo-entrants est souvent avancé pour expliquer l'échec en première année de licence ; l'ensemble des procédures d'orientation et d'entretien mises en place par l'UAPV ne parviennent manifestement pas à dissuader leur entrée en UFR. Le dispositif de sélection mis en place en licence *Information-communication* mène logiquement à une très bonne réussite des étudiants. En dehors de cette situation spécifique d'une licence sélective, les outils d'aide à la réussite des étudiants de première année de licence sont globalement peu développés. Le dispositif de la licence LEA est cependant à souligner par l'effort budgétaire consenti et les modalités mises en œuvre : cours de mise à niveau et ouverture de groupes de travaux dirigés (TD) supplémentaires afin de favoriser le travail en effectif réduit...

La formation continue est bien développée dans le champ et bénéficie de l'expertise du service FTLV qui semble néanmoins conduire à déconnecter certaines LP d'un ancrage universitaire nécessaire. Elle concerne très souvent la sphère de l'économie sociale comme dans le master *Politiques sociales* ou la LP *Gestion des structures sanitaires et sociales*. La nature du tissu économique du territoire de l'UAPV, constitué de petites structures productives, peut être un handicap en termes d'offre de terrains d'accueil alors que le nombre de validations des acquis de l'expérience ou professionnels (VAE/VAP) témoigne d'une demande importante de ce type de public. Il est en revanche très difficile de juger de la pertinence des cursus accueillant un public de formation continue si on ne peut comparer les caractéristiques des emplois occupés en amont et à l'issue de la formation. Enfin, la formation

ouverte et à distance (FOAD), modalité pourtant bien adaptée au public de formation continue, n'est étonnamment utilisée que dans la seule LP *Gestion des structures sanitaires et sociales*.

Le contrôle continu intégral comme modalité d'évaluation des étudiants est une spécificité de l'UAPV et pas uniquement du champ *Culture, sciences sociales et humanités*. Il est censé favoriser la réussite des étudiants. Cependant, on peine à voir comment la base du minimum observé de deux notes pour évaluer une matière (une connaissance ou une compétence) peut réellement correspondre à un contrôle continu. Il semble en outre supprimer toute possibilité de seconde session (pourtant obligatoire en licence). Le constat des taux d'échecs observés ne permet pas d'affirmer l'efficacité du dispositif.

Les compétences sont dans l'ensemble très bien décrites, dans les fiches RNCP ou dans le supplément au diplôme. Il y a eu une réelle réflexion au sein du champ pour parvenir à une identification claire et précise des compétences, y compris transversales, que chaque formation doit spécifiquement permettre d'acquérir. En revanche, le suivi de cette acquisition est encore très embryonnaire et les équipes pédagogiques ne semblent pas vouloir s'approprier le portefeuille d'expériences et de compétences proposé par la Maison de l'Orientation et de l'Insertion (MOI) (c'est cependant à l'étude dans la licence AES). Le master *Management, commerce international* a défini une méthodologie très formalisée et des grilles très précises pour évaluer les compétences acquises, mais sans encore pleinement convaincre les étudiants et l'ensemble des enseignants concernés.

Enfin, un problème important du champ est le caractère bien trop parcellaire des informations collectées et transmises sur le suivi des diplômés, de manière criante en licence, mais aussi et de façon encore plus dommageable en licence professionnelle et en master. Les enquêtes nationales, conduite par la MOI, ne donnent que des résultats quantitatifs sur l'insertion professionnelle et sur la base d'un nombre de répondants souvent très faible. Les enquêtes menées en interne, lorsqu'elles existent, complètent utilement les chiffres de la MOI et apportent des informations plus qualitatives mais sans donner lieu à des analyses très approfondies des caractéristiques de l'insertion (le cas échéant de la poursuite d'études) et de son évolution.

L'installation de conseil de perfectionnement dans chaque formation (et pas seulement à l'échelle d'un département ou d'une composante), dans une composition incluant des personnalités extérieures qualifiées, devrait permettre une meilleure prise en compte de cette nécessité d'un suivi performant des diplômés comme élément central de la mesure de l'efficacité d'une formation. Les dossiers soumis portent la trace des efforts réflexifs (plus ou moins aboutis) des équipes pédagogiques dans l'évaluation interne de leur formation. Améliorer la connaissance sur ce que sont les étudiants entrants et sur ce qu'ils deviennent après leur réussite ou leur échec apparaît comme un enjeu majeur des formations du champ pour pouvoir afficher leur performance dans un environnement excessivement concurrentiel.

Points d'attention

Quatre formations du champ CSSH appellent une attention particulière en raison des faiblesses importantes que leur évaluation a révélées.

La licence LLCER présente des lacunes importantes dans ce qui fait l'objet même de sa raison d'être : l'enseignement des langues, la mobilité sortante et la préprofessionnalisation. En effet, l'offre optionnelle de langues ne peut relever d'enseignements de type LANSAD pour former des linguistes ; les étudiants ne participent qu'en nombre trop réduit à des programmes d'échanges internationaux ; l'équipe pédagogique s'appuie sur la MOI pour tout ce qui concerne la préprofessionnalisation et ne s'approprie pas la nécessaire réflexion sur les débouchés professionnels de ses étudiants autres que ceux des concours de la fonction publique. En outre, on constate que les forts taux d'échecs ne donnent pas lieu à la mise en œuvre de dispositifs adaptés, que ce soit en termes d'aide à la réussite ou d'orientation active. La licence LLCER peut remédier à ces faiblesses. Elle devrait renforcer son internationalisation, en repensant l'enseignement des langues et en développant la mobilité de ses étudiants. Elle devrait également mettre en place des méthodes de pédagogie active plus innovantes et, en disposant d'un suivi efficace de ses diplômés (mais aussi de ceux qui échouent), mieux mettre en œuvre l'ensemble des modalités de préprofessionnalisation de ses étudiants.

La licence professionnelle *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi* accueille essentiellement un public de formation continue mais selon un programme et des modalités qui ne correspondent pas véritablement à ce qui est attendu d'une formation universitaire. Le volume total des enseignements est très faible (270 heures) dont moins d'un quart assuré par trois universitaires dont deux enseignants-chercheurs très éloignés dans leur spécialité des thématiques de la formation, privant la LP de tout apport scientifique et d'une démarche réflexive sur l'évolution

de la formation d'adultes, notamment en matière d'usage du numérique. L'immersion professionnelle est certes nécessaire mais elle ne doit pas assujettir la place des enseignements où s'opère la conceptualisation des expériences, indispensable pour intégrer et comprendre les mécanismes pédagogiques à l'œuvre dans des situations de formation. Et on ne peut réellement évaluer la plus-value de la LP sur le public en formation continue faute d'un suivi efficace de ses diplômés. Cette LP doit évoluer, la précédente évaluation de l'AERES le recommandait déjà, en renforçant sa maquette pédagogique et l'implication d'enseignants-chercheurs disposant de l'expertise scientifique appropriée aux objectifs d'une formation universitaire.

La licence professionnelle *Commerce et distribution* forme au commerce international des produits agroalimentaires. En dépit d'un tissu économique favorable, elle ne parvient pas à remplir correctement sa mission de formation. Sa dimension internationale est paradoxalement très faible (aucun stage effectué à l'étranger, aucun cours de spécialité en anglais, très faible accueil d'étudiants internationaux). Son fonctionnement n'est pas satisfaisant, les cours magistraux ont une trop grande place, les projets tuteurés n'évaluent pas les compétences autres que générales ou transversales, le calendrier des cours ne suit pas le rythme de l'alternance des étudiants en contrat de professionnalisation, le suivi des stages et des alternants est sommaire et peu différencié, le suivi des diplômés parcellaire, la poursuite d'études trop élevée. Tout cela se traduit par une attractivité en forte baisse et des difficultés à trouver des entreprises d'accueil pour des alternants, ce qui, compte tenu des contraintes de financement imposées par l'IUT, a conduit à la non-ouverture de la LP deux fois en trois ans. L'adéquation réelle de cette formation avec le marché de l'emploi et les besoins des entreprises doit donc être analysée afin, si possible, de parvenir à des conventions de partenariat assurant la pérennité de la formation. Cette LP doit impérativement remédier à l'ensemble des problèmes identifiés pour confirmer sa place dans l'offre de formation de l'UAPV.

Le master *Droit* est une formation en difficulté à la fois dans sa conception et son attractivité. Il offre trois parcours en M1 dont les effectifs diminuent d'année en année et qui connaissent un très fort taux d'échec. Il n'y a ensuite qu'un seul parcours en M2 dont le nombre d'inscrits se maintient mais dont les résultats en termes d'insertion professionnelle interrogent vraiment sur la pertinence de ses objectifs scientifiques. Axé sur le droit des contrats à la fois privés et publics, sans adossement fort à la recherche ni professionnalisation aboutie en raison de l'absence de stage obligatoire, le master souffre beaucoup de l'attrait des formations plus spécialisées proposées par les grands pôles universitaires voisins. A cet égard, une réflexion doit être entreprise sur la spécialisation la plus pertinente compte tenu de cet environnement très concurrentiel, ce qui pourrait conduire à s'inscrire résolument dans les axes identitaires d'Avignon, en faisant le choix d'une thématique privilégiant le droit de la culture et des biens culturels. C'est un impératif à la fois en termes d'attractivité en M1 pour retrouver des étudiants motivés et investis dans un projet clairement identifié et en M2 pour garantir une professionnalisation plus pointue que devra affiner un dispositif de suivi des diplômés bien plus efficace pour répondre à la fois aux attentes des étudiants et des professionnels.

Avis sur la cohérence globale du champ

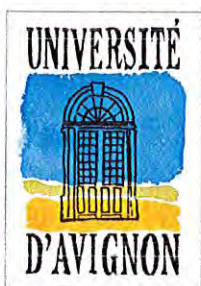
Le potentiel stratégique du champ *Culture, sciences sociales et humanités* repose très clairement sur son premier terme en raison de la renommée internationale de la ville d'Avignon dans le domaine des arts et de la culture. Les humanités peuvent participer facilement à la valorisation de ce potentiel que ce soit en termes de stratégie de développement culturel ou de valorisation du patrimoine dans des dimensions spatiale et historique. C'est plus difficile d'y associer en l'état actuel l'ensemble des formations des sciences sociales. Mais si elles ne peuvent pas toutes adopter une spécialisation liée au domaine de la culture, certaines en tireraient sûrement avantage. En l'état actuel, le champ CSSH est trop large pour être pertinent. En outre, il s'appuie sur l'axe identitaire *Culture, patrimoine, sociétés numériques* mais aussi secondairement sur l'axe *Agro&Sciences* qui est en fait quasiment éponyme de l'autre champ *Sciences et agrosociétés* accueillant les formations du secteur scientifique. La force de son double affichage identitaire souligne à l'inverse la faible cohérence thématique du champ CSSH. La LP *Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation* en est l'exemple. Elle est positionnée dans le champ CSSH mais le porteur déclare, et on ne peut lui donner tort, qu'elle se place naturellement dans le champ *Sciences et agrosociétés*. La LP *Commerce et distribution* qui concerne plus précisément la commercialisation à l'international des produits agro-alimentaires et apporte des compétences techniques indispensables dans ce domaine trouverait également une plus grande lisibilité dans le champ *Sciences et agrosociétés*. La spécialité *Commercialisation internationale des vins* du master *Management, commerce international* pourrait également profiter de cet affichage thématique. A l'appui de cette perception d'un champ qui regroupe en fait plus qu'il ne fédère, on constate que les mutualisations au sein du champ se font uniquement entre formations d'une même composante, ce qu'explique aisément une réalité institutionnelle à l'échelle des UFR plus opérationnelle que ne l'est celle du champ.

Recommandations :

Pour gagner en cohérence, soit le champ se subdivise mais au risque de faire apparaître une fragilité thématique des formations appartenant au domaine des sciences sociales, soit il devient effectivement un cadre fédérateur en s'inscrivant pleinement dans l'axe identitaire *Culture, patrimoine, sociétés numériques*. Cette seconde voie est certainement la plus prometteuse en conduisant les formations ne relevant pas naturellement de cet axe à adopter une orientation, une coloration les en rapprochant pour bénéficier d'un ancrage différenciant plus solide et restaurer leur attractivité. Plusieurs formations liées à l'agroalimentaire trouveront cependant plus facilement leur place sous l'égide du second axe/champ Agro&Sciences. Cette recherche d'identité concerne moins les licences qui garderont nécessairement une dimension plus généraliste mais elles pourraient certainement en amont bénéficier d'une lisibilité accrue des masters. L'articulation licence/master s'en trouverait certainement renforcée par une préprofessionnalisation en licence valorisant mieux les perspectives de poursuite d'études dans des formations avignonaises valorisées par leur affichage identitaire.

Les conclusions des experts auraient cependant gagné en efficacité si ceux-ci avaient pu bénéficier d'une cartographie précise de l'offre de formation actuelle ou prévue à court terme du champ CSSH. Ils auraient ainsi pris connaissance des évolutions effectives ou à venir par rapport à l'offre soumise à leur analyse et apprécié si (et comment) la gouvernance de l'UAPV et les équipes pédagogiques avaient déjà pris en compte certains des problèmes majeurs mis en évidence par l'autoévaluation.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 27 avril 2017

V/Réf. : DEF-FO180013994 Champ de formation « Culture, Sciences sociales et Humanité »

N/Réf. : Php/JD – 2017-117

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation du champ de formation
« Culture, Sciences et Humanité », établi par l'HCERES.**

Dans ce rapport les experts du HCERES révèlent les difficultés liées à l'exercice du regroupement des formations dans des champs disciplinaires cohérents. L'université d'Avignon a fait le choix de limiter le nombre de champ de formation à deux. Ceux-ci recouvrent comme cela a été très justement remarqué par les experts les deux grands axes de développement et de spécialisation thématiques de l'université d'Avignon : Agro&sciences et Culture, patrimoine, Société numériques. Ceux-ci ont vocation à fédérer l'ensemble des laboratoires de recherche de l'université et les masters sur lesquels ils sont adossés. Cependant ces deux axes identitaires ne peuvent recouvrir l'ensemble des formations dispensées au sein de notre établissement, celles-ci se devant de répondre également aux besoins socio-économiques du territoire qui ne peuvent se résumer bien entendu à l'agroalimentaire et à la Culture même si elles en sont un élément de développement très important reconnus régionalement et nationalement. D'autre part l'offre en licence se doit d'être suffisamment large pour répondre aux nécessités d'un service public de proximité notamment à destination d'étudiants parfois en grandes difficultés sociales et peu mobiles.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

L'organisation du champs *Culture, sciences sociales et humanités* laisse donc apparaître cette difficulté apparente que toutefois l'équipe de direction a parfaitement identifiée et parfaitement assumée dès que ce choix très restreint de deux grands champs thématiques a été fait. Celui-ci s'explique en grande partie par une volonté d'élargir ces axes identitaires initialement mis en place dans l'environnement recherche de l'établissement à l'ensemble des formations. Les champs de formations deviennent ainsi un élément essentiel et stratégique de levier permettant la restructuration des composantes et le pilotage stratégique de l'ensemble des formations. Nous espérons ainsi à l'avenir renforcer la cohérence thématique de cet ensemble de formation, mettre en place un fonctionnement administratif homogène par la fusion des 3 composantes actuellement intégrées dans ce champ thématique. Il est donc bien dans l'objectif de la direction de l'université d'Avignon que ce champ *Culture, Sciences sociales et humanités* qui regroupe actuellement des formations apparaissant quelque peu hétérogènes puisse à terme les fédérer dans un ensemble plus homogène et harmonieux. Lors de la mise en place de ces deux champs de formation nous avons hésité à regrouper certaines formations relevant des sciences sociales dans le champ *Sciences et agrosociétés*. Notamment la licence professionnelle Industries agro-alimentaire : gestion, production et valorisation et la licence professionnelle commercialisation internationale des produits agro-alimentaires qui relève du point de vue des compétences enseignées du secteur tertiaire. Nous veillerons à répondre favorablement aux suggestions du HCERES et à intégrer ces deux formations dans le champ *Sciences et agrosociétés* lors de notre demande d'accréditation. En revanche l'intégration du master commerce international dont l'un des parcours est dédié à la commercialisation internationale du vin accueille également un parcours lié au tourisme et un troisième plus généraliste qui ne nous permet pas une intégration de cette mention dans le champ *Sciences et agrosociétés*.

Les problématiques spécifiques liées aux 4 formations en difficulté du champ vont être prises en compte et une réponse est fournie par ailleurs par chaque responsable de formations détaillant précisément les mesures qui vont être entreprises afin d'améliorer sensiblement leur qualité et qu'elles puissent continuer à apparaître dans l'offre de formation de l'UAPV.

La licence professionnelle Commerce et Distribution spécialité commercialisation des produits agro-alimentaires à l'international présente des lacunes trop importantes comme l'ont soulignés à juste titre les experts du HCERES. Elle ne sera donc pas reconduite dans le prochain contrat.

Le master droit va également être complètement restructuré afin d'afficher désormais une vocation plus professionnalisante à travers la création d'un seul parcours métiers du droit.

La licence LLCER n'offrira désormais plus que deux parcours de langue : espagnol et anglais. Ces deux parcours vont améliorer sensiblement les possibilités de stage à l'étranger pour leurs étudiants. Malheureusement la faible mobilité des étudiants avignonnais traduit également les problèmes sociaux rencontrés dans le département du Vaucluse. Les aides financières apportées par le programme ERASMUS

ne sont plus suffisantes pour bon nombre d'étudiants dont les familles se montrent incapables de verser le supplément d'aide indispensable à leur hébergement notamment dans les pays anglophones.

L'offre de langue LANSAD est destinée pour les étudiants spécialistes d'une langue à découvrir une autre langue. Le corpus d'enseignement fondamentaux de la licence leur permet normalement d'acquérir le niveau d'expertise indispensable dans leur langue principale. Afin d'affirmer plus encore cette exigence de qualité les UE de LANSAD ne seront plus offertes aux étudiants de LEA et de LLCER et seront remplacées par des UE de langues de spécialité.

La licence professionnelle Métiers de la GRH a fait l'objet d'une remontée négative de la part du HCERES.

Ce diplôme hébergé par le service de la formation continue s'est fortement restructuré au cours et à l'issue du processus d'auto-évaluation avec la création de deux nouveaux parcours venant compléter le parcours de formateur d'adultes. Il s'agit des parcours de gestionnaire de paie et carrière et d'accompagnateur de parcours professionnel.

Cette restructuration a permis de revoir le dispositif dans sa globalité ainsi que la répartition des unités d'enseignement. Ainsi, il existe depuis la rentrée 2017, un quart des enseignements dédiés aux compétences transversales (anglais, bureautique, dispositif de formation et de l'accompagnement, TRE...), la moitié des enseignements sont destinés aux unités d'enseignement du cœur de métiers de chaque parcours. Le projet tutoré qui constitue le quart du volume horaire étudiants a été complètement repensé et sera conforme aux attentes d'un tel dispositif. Le total du volume horaire varie entre 450 et 490h pour les parcours, et dans le contexte de l'alternance est un très bon compromis et favorise l'insertion professionnelle de nos étudiants par la signature de contrat d'alternance. A l'issue de cette réorganisation, l'implication des enseignants de l'université est maintenant de plus de 40% contre 22% initialement.

Le rapport indique également que "La licence Géographie et aménagement n'accueille qu'une vingtaine d'étudiants en troisième année de licence (L3) et affiche pourtant trois parcours distincts sans préciser les effectifs respectifs de ces trois parcours."

Les CMI ne sont pas considérés comme des parcours-type mais comme des parcours aménagés à l'intérieur du parcours-type « Géographie appliquée », les étudiants CMI bénéficiant de cours complémentaires pluridisciplinaires. Cet aménagement de la formation donne lieu à une certification en lien avec le label CMI Modélisation Géographique des Territoires.

Il n'y a donc pas 3 parcours en Licence de Géographie : les modules de formation CMI sont mis en place dès le premier semestre et le choix entre les deux parcours-type de formation possibles en Licence (parcours géographie et métiers de l'enseignement et parcours géographie appliquée) sont eux, accessibles en deuxième année dès le S4.

Le rapport du HCERES souligne que l'introduction du contrôle continu intégral n'a pas donné les résultats escomptés en matière de réussite des étudiants et que les règles de mise en place minimales (deux notes au

moins dont aucune ne peut dépasser 50 % du total) ne peuvent correspondre à un réel contrôle continu. L'application du contrôle continu intégral est assez hétérogène au sein des différentes composantes et formations de l'établissement. Il semble évident que l'application du cci au sein des formations à faible effectif est plus aisée à mettre en place. En leur sein le contrôle continu se traduit par bien plus que deux notes d'examen. En revanche au sein des formations à très gros effectifs (licence de droit et d'AES) ces dispositions sont plus complexes à mettre en œuvre. Une commission d'observation du contrôle continu intégral a été mise en place par la commission formation lors de sa séance du 3 novembre 2016. Cette commission rendra un avis et des propositions d'amélioration pour l'ensemble des formations en difficulté quant à l'application de ce contrôle continu intégral au mois de juin 2017.

Philippe ELLERKAMP

